

### ►►► PUBLIC

Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents des collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques, techniciens plateau, son et lumière.

### ►►► ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Sensible aux démarches d'inclusion et d'accessibilité, nous vous proposons une attention particulière pour faciliter votre parcours de formation et atteindre vos objectifs.

Chloé LEMAITRE (Référénte handicap) pourra vous apporter une aide adaptée (accessibilité, rythme, documentation, temps nécessaire pour l'évaluation théorique et pratique .....)

Contact : 02 51 86 47 84

Notre démarche est disponible sur la page [Accessibilité](#) de notre site internet.

### ►►► PRÉREQUIS (conformément à la norme NF C 18-510)

- Maîtriser, comprendre, lire et écrire la langue Française
- Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

### OBJECTIFS (conformément à la norme NF C 18-510)

- Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continue, etc.
- Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanisme d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Décrire le principe d'une habilitation.
- Donner la définition des symboles d'habilitation.
- Lister les prescriptions associées aux zones de travail.
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'Article 13.
- Nommer les acteurs concernés par les travaux.
- Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisation et interdits, zone de travail, etc.)

### ►►► CONTENU

#### Module 1 : Les accidents du travail, la réglementation

- Les statistiques d'accidents du travail d'origine électrique.
- Les dispositions réglementaires, le Code du Travail.
- Processus menant à l'AT et MP.
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances.
- Les partenaires de la prévention et leurs rôles.

#### Module 2 : Notions élémentaires de l'électricité

- Les différentes grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc....
- Les différents domaines de tension.
- Les symboles normalisés.

**Module 3 : Sensibilisation aux risques électriques**

- Les dangers du courant électrique.
- Les effets du choc électrique.
- La prévention et la protection.
- Les règles de sécurité.
- Les incendies sur les ouvrages électriques.
- Les soins aux électrisés.

**Module 4 : L'habilitation**

- Le principe d'une habilitation, le titre d'habilitation.
- Les définitions relatives aux opérations.
- Les différents acteurs des travaux.
- Les limites de l'habilitation chiffre "0".

**Module 5 : Opérations dans l'environnement**

- Distances et zones.
- La consignation et la déconsignation.
- La mise hors tension.
- Les définitions relatives aux opérations.
- S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils.

**►►► MÉTHODES MOBILISÉES****• Moyens pédagogiques**

Nos intervenants professionnels veillent à transmettre, au cours du stage, les savoir-faire et savoir-être propres au secteur du spectacle et de l'évènementiel.

Afin que l'apprenant soit acteur de la séance de formation, nous alternons apports théoriques, exercices concrets, temps d'échange, études de cas et mises en situation. Cette méthode active permet une appropriation et une mémorisation rapide des thèmes par les stagiaires.

Notez que :

- Nous prenons en compte les connaissances préexistantes de chaque stagiaire (test en début de formation) ;
- Nous nous engageons à ce qu'aucune question ne reste sans réponse.
- Films, supports écrits remis aux stagiaires, matériels adaptés, présentation des sites Internet en lien avec la formation suivie contribuent à une action pédagogique complète.

**Quel est notre objectif prioritaire à l'issue de la formation ?** Que chaque participant devienne autonome dans ses recherches liées à ses obligations réglementaires, et plus largement UN ACTEUR ENGAGÉ ET RECONNU dans la prévention des risques professionnels.

**• Moyens d'encadrement**

Directeurs techniques, préventeurs, régisseurs, nos formateurs et formatrices sont tous des professionnels en activité, sélectionnés pour leur expertise technique et s'inscrivant dans une démarche de formation continue. Intervenants (leurs parcours sont disponibles sur notre site internet) : Pierre-Yves GALLOU, Jean-Denis ROLLAND, Régis FOUBERT.

**Quelles sont leurs motivations ?** Transmettre les notions essentielles de la prévention des risques professionnels et partager une pratique du travail en sécurité tout en respectant les règles de l'art. Nos formateurs considèrent comme une opportunité le fait de partager et d'échanger avec les stagiaires, qui sont eux-mêmes des professionnels.

**• Moyens et organisation matériels**

Exemple de moyens mis en œuvre :

- Un local ou emplacement d'accès réservé aux électriciens
- Une armoire intérieure du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension
- Les équipements de protection (exemple : obstacle, protecteur, nappe isolante), outillages, matériels électroportatifs.

## ▶▶▶ MODALITÉS D'ÉVALUATION / VALIDATION

Afin de valider la formation, vous serez évalués selon les modalités suivantes :

- Test théorique (QCM de 20 questions)
- Test pratique (mises en situation)

Fourniture à chaque participant d'un classeur comprenant la documentation détaillée et les textes de référence.

Les documents suivants seront remis aux participants en fin de formation :

- Attestation de formation
- Avis d'habilitation
- Validation : Certificat précisant le niveau d'habilitation électrique proposé par le formateur à l'employeur (en fonction du résultat au test final : B0)

### • DURÉE

**1 jour** (7 heures)

### • COÛT PÉDAGOGIQUE

Coût individuel : mentionné sur notre [site internet](#)

Coût en entreprise (intra) : nous consulter

### • DÉLAIS & MODALITÉS D'ACCÈS

- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, France Travail, employeur...). Nous consulter pour plus de précisions.

- Inscription sur [site internet](#) / par **téléphone** / par mail : [contact@artek-formations.fr](mailto:contact@artek-formations.fr)